

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les Lettres amoureuses dans d'autres œuvres de Pasquier](#)[Collection](#)[1586 A. L'Angelier](#) *Les Lettres d'Estienne Pasquier*[Item](#)[\[1586_L'Angelier_Lettres_L1\]](#) Puisque d'une si prompte volonté (Lettre XVIII)

[1586_L'Angelier_Lettres_L1] Puisque d'une si prompte volonté (Lettre XVIII)

Auteurs : Pasquier, Étienne

Informations générales

Titre de la notice[\[1586_L'Angelier_Lettres_L1\]](#) Puisque d'une si prompte volonté (Lettre XVIII)

Auteur(s) Pasquier, Étienne

Informations sur l'édition et sur l'exemplaire

Date de publication 1586

Lieu de publication Paris

Langue Français

Localisation de l'exemplaire Gand (BE), Bibliothèque universitaire de Gand, BIB.BL.001957 ; lien vers l'exemplaire numérisé

: <https://books.google.be/books?vid=GENT900000010220>

Les mots clés

[lettre](#)

Les relations du document

Collection 1555 V. Sertenas Recueil des rymes et proses de E. P. - Epistres

Cette lettre est une reproduction de :

[\[1555_Sertenas_REP_Ep.\] Ma dame, puisque d'une si prompte volonté](#)

La lettre X des Epistres est insérée dans le recueil de la correspondance de Pasquier

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur la notice

Auteur de la notice Lagnena, Michela

Éditeur Michela Lagnena, Université Ca' Foscari et Université Sorbonne Nouvelle & Projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légales Projet Pasquier Amoureux ? (Michela Lagnena, Anne Réach-Ngô, Magda Campanini) ; projet EMAN (Thalim, ENS-CNRS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

Notice créée par [Michela Lagnena](#) Notice créée le 04/03/2021 Dernière modification le 15/03/2022

plume au papier, esperant que toute ma temerité seroit couuerte & effacée, par vostre debonnaireté, sous la protection de laquelle ie suis forcé me rendre: sans vostre prétendre ce neantmoins faire tort à la Croix, de la volonté duquel disposez cōme de la vostre. Mais vous sçauiez que si par vn commun accord de nature les volōtez de luy & moy se sont vnies ensemblement, que luy s'estant voué à vous, il me seroit impossible m'exempter de vostre seruice. A la poursuite duquel i'espere me porter en telle sorte, que cestuy mien amy & moy diuiserons noz offices sans aucune jalousie: luy, en esperance d'un iour auoir en vous telle part comme la deuotion merite: & moy en perpetuelle contemplation & plaisir du contentement que ie pense que receuez l'un de l'autre de voz affections reciproques. Ausquelles ie prie Dieu vous donner tel accomplissement, que tout autre voulant faire estat d'amour, apprenne par vostre exemple aimer de pensée & de cœur. Duquel, ma Damoiselle, ie me recommande du tout à vostre bonne grace. A Dieu.

A Madame de.

PVIS que d'une si prompte volonté auez tant osé entreprendre sus vous & sus vostre honneur, que de solliciter en mon absence ce mien seruiteur, lequel mandastes hier querir, pour se trouuer aujourd'huy du matin à vostre leuer (qui est,

Cette lettre est par forme de paye et seulement à une Dame d'honneur.

I. LIVRE DES LETTRES

comme il est facile à voir, & comme ie suis tres-seur, pour luy faire part de vostre meilleur) ie le vous ay bien voulu enuoier pour ne vous des-obeir, & semblablement la presente, comme cheualier d'honneur de toutes Dames, entre lesquelles si par le passé ie vous auois tousiours en bonne estime & reputatiō, ie vous veux bien à present aduiser que ie ne trouue ce tout bon ny honnesté. Et m'en rapporteray à la commune de toutes femmes faisans profession de vertu. Ains me semble, puis qui si auant vouliez lacher les resnes à voz passions, que deuez choisir heure plus deuë, sans encourir tel scandale, & vous adresser à homme de plus grand merite, & d'autre calibre, que celuy duquel ne scauriez receuoir que toute honte & vergongne. Et combien que iamais ne m'entra en l'esprit vouloir chose que ie sceusse redōder à vostre des-avantage, & où ie l'entreprendray, ce sera à mon grand regret: Toutesfois voiant que vous oubliez si auant, aussi m'oublieray-ie à ce coup: non sous aucune esperance de maculer vostre honneur, ains pour la seule enuie que i'ay de le maintenir contre vous mesme, que ie voy si aduantageuse à le profiter. Je ne doute point sus ces terres que ne me mettiez en jeu l'amour n'auoir acception de personnes. Car telle est la commune excuse des amas. Mais laissant telles disputes en arriere, qui me semblent gesir plus en la parole qu'en l'effect, ie me suis resolu (pour la grande obligation dont ie demeure redevable enuers toutes les prudeshommes) prendre la cause
de vostre

de vostre honneur, à l'encontre de vostre desordonnée volonté : laquelle ie maintiendray contre tous à tres-grand tort vouloir tacher & maculer chose si precieuse à l'endroit d'homme de si peu de valeur. Ie ne sçay s'il s'offrira cheualier qui se mette de vostre party : toutesfois s'il s'en rencôtre, il trouuera en moy hōme qui l'en pourra faire repentir : tant est ma querelle iuste, en laquelle si ie ne pēsois vous porter plus de faueur & d'amitié, que vous mesme ne vous portez, iamais ne me fusse ingeré à la poursuiure. Pourtant vous suppliray-ie tres-humblement ne m'en sçauoir maltalent. Car par ce seul effect pouuez vous assez amplement cognoistre en quelle sorte i'entreprendrois la defense de vostre honneur à l'endroit des estrangers, veu que contre vous mesmes ie m'estudie le defendre. Et si ie ne puis impetret tant de grace de vous de penser que tout ce que ie brasse est seulement moyenné pour vostre aduantage. Ie me soubmettray à la mercy du temps, lequel (comme i'espere) vous pourra quelque iour faire trouuer doux, ce que peut estre pour le present trouuez de trop aigre digestion. Et de ce en suppliray-ie le hault Dieu, lequel seul ie prieray tesmoigner de ma sincere affection. Vous protestât, Madame, par celuy mesme Dieu que ie viens d'appeller en tesmoin, que ny maligne jalousie, ny outrecuidée volonté (quelque cas que de prime face il vous puisse sembler) ne m'ōt appellé à vne si haute entreprise. Laquelle ie me delibere parfournir & mettre à fin, si Dieu plaist, incon-

H

I. LIVRE DES LET. DE E. PASQUIER.

tinēt que m'aurez mis homme sus champ pour soutenir vostre querelle. Et sera l'issuē de ce combat telle, qu'en tout euenement receuray vn extreme contentement. Car où il ne plaira à fortune fauoriser le succez de ceste mienne volonté, quelle extremité de plaisir pensez vous que ie receuray, me voyant vaincu & mis ius, pour retoutner ceste victoire à l'illustration de vostre renom & louange: Et là où il plaira à Dieu m'enuoier le dessus: pour le moins vous pourcez vous vanter en tous lieux auoit vn seruiteur en moy, plus soucieux de vostre hōneur que de vous mesmes. Ainsi à bien bon & iuste droit me retenez-vous des vostres. Le m'estendrois sur ce, en plus long propos, si ie ne craignois encourir en vostre endroit l'opinion de grand parleur, & petit executeur. Or pour ne demeurer tel enuers vous, aduisez (Madame) de rechef, Cheualier propre pour se soubmettre au hazard de ce cōbat, auquel ie vous penseray defendre: car telle est la deliberation de celuy qui vous est destiné de tous temps. Le Cheualier du parc d'honneur, 1552.

